

COMPTE RENDU

SEANCE DU 04 10 2022

Le quatre octobre deux mille vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER.

Excusés représentés : /

Excusés non représentés : Jean-Marc SIMONEAU

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 septembre 2022

Approbation du CR de séance du 30 08 2022 à l'unanimité.

Le maire souligne la réussite de la journée « Mon territoire a du goût » qui s'est déroulée dimanche 2 octobre sur la commune et en remercie tous les participants.

Lancement du concours d'architecte pour le projet BEZ – Maison Poumier

Monsieur le Maire présente les deux versions de pré-programme, l'une à 1 390 000€ HT et l'autre à 1 086 000 € HT et propose au Conseil Municipal de lancer un concours d'architectes afin de pouvoir avancer sur les différentes possibilités à la fois en terme de besoin, de fonctionnalités mais aussi financières pour le projet de rénovation et / ou extension de la salle polyvalente et de la Maison Poumier attendant.

Christophe BOURDET s'interroge sur la nécessité de lancer un concours d'architectes qui va coûter encore plus de 10 000€.

Les prix annoncés paraissent très élevés à la plupart des conseillers d'autant que l'on ne connaît pas avec certitude les taux de subventionnement. Il faudra prévoir un phasage des travaux.

Cathy VIDAL demande s'il ne peut pas d'ores et déjà être enlevé certains aménagements afin de baisser le prix du projet.

Françoise Serre lui répond que c'est en cela que les architectes vont les aider et que la question est de savoir si l'on continue le projet ou pas en lançant ce concours d'architectes ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer le concours d'architecte.

Nouveaux devis du syndicat du Maumont pour la pose de compteurs d'eau individuels aux appartements

Monsieur le Maire présente le nouveau devis présenté par le syndicat des eaux du Maumont pour la pose de compteurs individuels dans les appartements du bâtiment de l'ancienne poste.

Le devis s'élève à 350,87€ HT soit 385,96€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et faire réaliser la pose des compteurs.

Entretien cimetière par une entreprise spécialisée et non plus en régie

Christophe BOURDET explique les difficultés rencontrées pour entretenir le cimetière et présente un devis de l'entreprise Prox à 2 520 € TTC pour 5 passages /an .

Les élus demandent à ce que d'autres entreprises soient sollicitées avant de prendre la décision.

Devis tables école

Les maîtresses ont besoin de 4 tables et 10 chaises supplémentaires.

Le devis de Manutan s'élève à 908,95€ TTC .

Cette dépense est à prévoir sur le prochain budget. Certains élus émettent l'idée de rechercher des tables d'occasion à moindre coût . A suivre .

Redevance ENEDIS 2022

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu le 09 09 2022 d' ENEDIS au titre de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2021.

La redevance s'élève à **221€**. DEUX CENT VINGT ET UN EUROS. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de la la redevance.

Taxe Enlèvement Ordures Ménagères **participation des locataires pour l'année 2022**

Ecole Grand logement

1263 x 10,20 = 128,98€

Ecole Petit logement

986 x 10,20 % = 100,57€

Bâtiment ancienne poste : aucun occupant

Maison Carou

1383 x 10,20 % = 141,06€

Grange Carou :

632 x 10,20 % = 64,46€

2/4

Gîte Carou

644x10,20 % = 65,68 €

Maison Jacquet

Logement

941 x 10,2 % = 95,98€

Commerce

500 x 10,2 % = 51,00€

Salle sous-sol mairie

Cathy Vidal demande s'il serait envisageable de rafraîchir et de remeubler la salle sous la mairie. La question sera étudiée l'an prochain lorsque les autres travaux seront achevés.

Travaux

Bâtiment école

Les travaux de peinture de l'école sont finis. Le sol de la cantine a été poncé par Jean-Marc et Marcel, la résine va donc pouvoir être posée.

Christophe dit que les granulés seront livrés le 19 octobre et que si ce n'est pas le cas un chauffage d'appoint sera mis en place. Un avenant sera nécessaire du fait de la plus-value sur les portes non prévues initialement. Le plafond du préau doit être démonté mercredi matin.

Appartements

Le plus grand des appartements devrait pouvoir être loué à partir de janvier 2023

Il faudra alors fixer d'ici là le nouveau loyer.

Suite chemins

CHAMPEAU Malgré le recommandé envoyé toujours rien de fait et aucune nouvelle.

Le chemin devra donc reprendre sa place initiale et le maire doit aller en informer les propriétaires.

Julien intervient alors pour dire qu'il faudrait reprendre les actions de débroussaillage des chemins.

Notamment sur le chemin qui remonte sur St Pardoux complète le maire.

Le travail sur le chemin Napoléon a repris, il indique qu'un accompagnement de l'agglo est possible.

Il informe également que le syndicat des eaux du Maumont propose des actions de sensibilisation à l'usage de l'eau aux élèves de CM.

Mutualisation des travaux

Le maire indique que les travaux mutualisés de curage de fossé vont reprendre.

1^{er} sem de novembre sur st Mexant, puis en janvier sur Chanteix et en suivant ...

Le maire indique également que les travaux programmés de revêtement de la route de Bellevue sont finalement repoussés à l'année prochaine du fait de la présence d'entreprises de bois qui travaillent sur le secteur en ce moment.

Aussi, il devra être fait un courrier aux propriétaires riverains leur demandant d'élaguer.

Panneau d'affichage

La réglementation impose de mettre à disposition des panneaux d'affichage libre dans les communes. « En vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, les communes ont l'obligation de mettre à disposition des citoyens des surfaces d'affichage, dites d'« affichage libre » (Art. L. 581-16) ».

Il faut donc réfléchir au sujet. Le Maire et Jean Marc se chargent de chercher le bois pour en confectionner un.

Boîte à livres

Elle pourrait être mise sous l'abri bus de l'école et être confectionnée de façon artisanale en interne.

Opération Octobre rose

Des parapluies sont venus orner le balcon de la Mairie dans le cadre de l'opération « octobre rose ». De la même façon sera mis en avant « novembre bleu » afin de sensibiliser au cancer de la prostate.

Divers

Rapport CRER qui a été envoyé par mail aux élus expliqué par Christophe BOURDET.

Isabelle BAUDRY soumet l'idée de mettre en place la cantine à 1€, la question devra être étudiée.

La séance du prochain conseil municipal est fixée au **mardi 8 novembre 2022 à 20h30** salle du conseil.